

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Mmes : C. CHARLOT – V. DELERUE – C. DELHAIZE — C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – C. CALOONE – F. COQUEREL – Ph. COUCHE – E. DECLEIR – N. DELECLUSE – S. DIDRY – J.J. LESAFFRE – J.C. RUHANT

Excusées : V. GAUTIER (Procuration donnée à C. CHARLOT) – V. JACINTO (Procuration donnée à F. COQUEREL)

M. Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire

Monsieur le Maire obtient l'accord des membres du Conseil Municipal pour l'ajout d'une délibération non inscrite à l'ordre du jour.

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2021

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2021. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT LE RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2021-10-13.02 RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS COMMUNAUX - N° 2021-11-18. 01

La délibération n° 2021-10-13.02 prise le 13 octobre 2021 concernant l'organisation du temps de travail des agents communaux en application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 qui fixe à 1607 heures le temps de travail annuel des agents a été transmise à la Préfecture par voie dématérialisée le 14 octobre 2021.

Le contrôle de légalité a relevé des observations et nous invite, par courrier daté du 22 octobre 2021, à procéder au retrait de la délibération n° 2021-10-13.02 du 13 octobre 2021.

Le dossier sera réexaminé, transmis au CTP et mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour le retrait de la délibération n° 2021-10-13.02

III. DELIBERATION CONCERNANT LA CREATION D'UN SIVU POUR LA GESTION DE FOURRIERE POUR ANIMAUX ERRANTS – N° 2021-11-18.02

Michel BORREWATER précise que la commune a conventionné, pendant plusieurs années, avec une fourrière agréée par la Préfecture mais l'établissement a fermé ses portes et aucune autre convention n'a été signée depuis.

En application de l'article L211-24 du code rural et de la pêche maritime, chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de celle-ci. Par ailleurs, le Maire détient un pouvoir de police concernant la divagation des animaux malfaisants ou féroces (article L2212-du CGCT).

Pour satisfaire à ses obligations, la Commune peut décider de confier à un tiers compétent les opérations de capture et de gestion de la fourrière par la voie d'un contrat conclu à titre onéreux. En ce cas, cette compétence obligatoire de commune ne peut être exercée dans une matière soumise à concurrence sans le formalisme prévu pour les contrats de commande publique.

Sous l'égide de la MEL, un travail s'est engagé et a permis de faire émerger l'option de création d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) qui permettra de répondre de manière mutualisée à ce besoin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la Commune de Le Maisnil s'engage dans ce projet.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention pour la délégation de cette compétence à un tiers en contrepartie d'une rémunération et l'adhésion de la Commune de Le Maisnil au SIVU.

IV. DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) POUR LE PROGICIEL GEOXALIS ET LE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU) – N° 2021-11-18.03

Jean-Jacques LESAFFRE prend lecture de la délibération.

Michel BORREWATER précise que les demandes d'autorisations d'urbanisme seront toujours instruites par le SIVOM Alliance Nord-Ouest.

I. Rappel du contexte

Lors du mandat précédent, dans le cadre de son schéma de mutualisation avec les communes, la Métropole Européenne de Lille a créé le 1er juillet 2015 un service instructeur afin de prendre en charge l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme pour les communes intéressées. Cette création faisait suite à la fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

Par ailleurs, cet accompagnement s'est traduit par la mise en place à la même date d'une solution applicative de gestion partagée entre la Métropole et ses communes.

Le schéma de mutualisation 2021-2026 est l'occasion pour la MEL de confirmer et compléter son offre de mutualisation dans le domaine de l'urbanisme en proposant quatre volets d'intervention aux communes. Cette mutualisation sera effective à compter du 1er janvier 2022 pour une durée de 5 ans.

II. Descriptif de l'objet de la délibération

L'objet de la présente délibération est d'autoriser la signature de la convention avec la MEL dans le domaine et selon les conditions énoncées ci-après :

UN PORTAIL NUMERIQUE POUR LA GESTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE PUBLICITE ET LE GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Au cours du précédent mandat, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a développé un accompagnement auprès des communes volontaires en matière d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) se traduisant notamment par la mise en place, dès le 1er juillet 2015, d'une solution applicative de gestion partagée entre la Métropole et ses communes.

Ce progiciel de gestion est aujourd'hui adopté par 93 communes pour la partie ADS de la Métropole.

Dans le cadre du schéma de mutualisation 2021-2026, il est proposé d'une part de sortir le volet DIA du périmètre actuel (dans la mesure où c'est la MEL qui est, depuis la réforme de 2017, titulaire du Droit de Préemption Urbain) et d'autre part d'intégrer le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU).

A partir du 1er janvier 2022, toutes les communes devront être en mesure de recevoir tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique.

La mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) constitue la réponse aux évolutions imposées par la loi.

La mise à disposition du progiciel d'instruction répond à la logique de prestation de service prévue aux articles L.5215-27 et L.5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La tarification de ce portail numérique intégrant dorénavant le GNAU tient compte du nombre d'habitants des communes :

Strates	Coût annuel HT en Euros
Communes moins de 3 000 habitants	176,76 €
Communes entre 3000 et 9 999 habitants	530,27 €
Communes entre 10 000 et 19 999 habitants	1 178,38 €
Communes entre 20 000 et 49 999 habitants	1 531,89 €
Communes entre 50 000 et 99 999 habitants	4 242,17 €
Lille-Lomme-Hellemmes	9 427,04 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, Monsieur le Maire à signer, avec la Métropole Européenne de Lille, la convention de mutualisation en matière d'urbanisme, annexée à la présente délibération.

La présente délibération et son annexe seront transmises à la Préfecture et à la Métropole Européenne de Lille.

V. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – N° 2021-11-18.04

Jean-Jacques LESAFFRE prend lecture de la délibération.

- Vu l'instruction M14
- Vu le budget de l'exercice 2020 approuvé par délibération n° 2021-05-20.01 du 20 mai 2021,
- Vu le déficit constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la Section Fonctionnement :

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses	503 560,80 €	Total des recettes	619 520,33 €
Excédent de l'exercice	115 959,53 €		
Déficit antérieur reporté	- 160 157,22 €		
Résultat définitif.....	- 44 197,69 €		

Restes à Réaliser – Section INVESTISSEMENT

Report des dépenses R à R.....	95 500,00 €	Report des recettes R à R.....	310 057,00 €
Résultat R à R.....	214 557,00 €		

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	458 684,04 €	Total des recettes	494 560,30 €
Excédent de l'exercice	35 876,26 €		
Excédent antérieur reporté	368 176,09 €		
Part affectée à l'inv. (1068)	196 157,22 €		
Résultat définitif.....	207 895,13 €		

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020 : Excédent : 163 697,44 €

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter :

- à la section de **Fonctionnement** (compte 002) la somme de **207 895,13 €**

Le déficit de la section d'investissement (44 197,69 €) sera repris au compte 001 de la section d'investissement.

VI. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021- N° 2021-11-18.05

Il est rappelé que le Budget primitif a été voté par délibération n° 2021-02-18.09 du 18 février 2021. Le compte administratif a, quant à lui, été approuvé par délibération n° 2021-05-20.02 du 20 mai 2021. Les résultats de l'exercice 2020 n'ont pas été affectés.

Monsieur le Maire présente le projet de Budget Supplémentaire établi en collaboration avec Monsieur Jean-Jacques LESAFFRE, Adjoint au Maire.

Il est proposé de voter le Budget Supplémentaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

002	Excédent de fonctionnement reporté	207 895, 13
74	Dotations, subventions, participations	3 027,00
742	Dotations aux élus locaux	3 027,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	1 000,00
TOTAL Recettes SF		211 922,13

023	Virement section investissement	44 197,69
011	Charges à caractère général	158 424,44
60611	Eau et assainissement	500,00
60621	Combustibles	5 000,00
60622	Carburants	400,00
60631	Fournitures d'entretien	1 000,00
6064	Fournitures administratives	400,00
6068	Autres matières et fournitures	141 594,44
6135	Locations mobilières	500,00
615231	Voiries	2 000,00
615232	Réseaux	1 410,00
6156	Maintenance	5 300,00
6237	Publications	120,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00
012	Charges de personnel	800,00
6218	Autre personnel extérieur	800,00
65	Autres charges gestion courante	7 300,00
6518	Autres	5 200,00
6531	Indemnités	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	100,00
65548	Autres contributions	1 000,00
66	Charges financières	1 200,00
6615	Intérêts réglés à l'échéance	1 200,00
TOTAL Dépenses SF		211 922,13

Il est procédé au vote de la section de **FONCTIONNEMENT**. Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

SECTION INVESTISSEMENT

021	Virement de la section fonctionnement	44 197,69
13	Subventions d'investissement	52 424,50
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	- 131 063,00
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	183 487,50
16	Emprunts et dettes assimilées	580 000,00
1641	Emprunts en euros	580 000,00
TOTAL Recettes SI		676 622,19

001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	44 197,69
20	Immobilisations incorporelles	- 121 000,00
2031	Frais d'études	- 112 000,00
2051	Concessions et droits similaires	- 9 000,00
21	Immobilisations corporelles	2 200,00
2184	Mobilier	1 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 200,00
23	Immobilisations en cours	751 224,50
2313	Constructions	751 224,50
TOTAL Dépenses SI		676 622,19

Il est procédé au vote de la section d' **INVESTISSEMENT**. Le Conseil Municipal donne son accord par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2022 sera proposé au vote lors de la séance de Janvier.

VII. DELIBERATION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE SUITE A UN SINISTRE – N° 2021-11-18.06

Dans le cadre du sinistre du 29 août 2021 (dégradation de poteaux anti-stationnement, rue du Haut Quesnoy), Monsieur le Maire rappelle qu'un devis pour effectuer les réparations a été établi pour un montant de 918,00 €.

L'assurance du conducteur ayant causé les dégâts prend en charge l'intégralité de la dépense, soit 918,00 € (neuf cent dix-huit euros) et remboursera à la Commune le prix des travaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention de donner un avis favorable à la proposition de l'assurance pour un montant de 918,00 € et autorise Monsieur le Maire à porter au crédit du compte 7788 « Produits exceptionnels divers » le produit remboursé par l'assurance.

VIII. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET METROPOLITAINES

Monsieur le Maire rappelle que les comptes rendus des réunions de commissions sont envoyés systématiquement à l'ensemble du Conseil. Les membres sont invités à en prendre connaissance. Si besoin, les responsables de commissions apporteront les précisions nécessaires.

1) Commission Jeunesse

Ecole :

Catherine CHARLOT revient sur le Conseil d'Ecole du 19 octobre dernier :

- 51 enfants sont attendus pour la rentrée de Septembre 2022, contre 57 en Septembre 2021
- Des portes ouvertes sont organisées le samedi 27 novembre prochain

- Les délégués au Conseil d'Ecole ont été élus pour l'année scolaire 2021-2022. Il s'agit de : Axel B., Camille C. et Sarah B. Ils seront reçus lors de la séance du mois de Février 2022.

Par ailleurs, une classe de découverte est prévue du 29 mars au 1^{er} avril 2022 en Normandie pour les cycles 2 et 3. Le coût par enfant est estimé à 375 euros. L'Association des Parents d'Elèves, la coopérative scolaire et les familles participeront financièrement. S'agissant de la municipalité, les conseillers donnent leur accord pour le versement d'une subvention à hauteur de 90 euros par enfant.

Lors de la dernière commission jeunesse du 15 novembre, plusieurs points ont été évoqués :

Périscolaire :

Catherine CHARLOT se satisfait de la fréquentation de la garderie, qui est « importante ».

Pour la cantine, dans le cadre de la mise en place de la Loi EGALIM (50 % des aliments issus de l'agriculture durable, dont 20 % de BIO), le coût du repas facturé par le prestataire, DUPONT RESTAURATION, va augmenter de 14 centimes au 1^{er} janvier 2022. Un avenant au contrat est en cours de signature.

Une consultation pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire doit être lancée au premier semestre 2022. Le cahier des charges sera établi par la commission. La délibération fixant les tarifs sera prévue à l'ordre du jour de la séance du mois de Mai 2022.

Service civique :

L'éducation nationale mettra à disposition, au 1^{er} décembre prochain, un jeune volontaire dans le cadre du dispositif du service civique auprès de la Directrice de l'école. Pour compléter sa mission en temps scolaire, le jeune sera affecté aux services périscolaires de la commune.

Fin d'année :

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les enfants de l'école recevront une coquille et un chocolat.

Accueils de loisirs :

En raison d'un problème de recrutement, l'association Rigolo Comme La Vie (RCLV) n'a pu organiser qu'une semaine – sur les deux prévues – d'accueil pendant les vacances d'automne.

Quant aux prochaines vacances, Catherine CHARLOT rappelle que l'accueil se déroulera du 20 au 24 décembre.

La réunion de bilan de l'accueil de l'été dernier est prévue le mardi 23 novembre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les Conseillers de la suppression de la régie « périscolaire », remplacée par le système de paiement de la DGFIP « PayFip ».

2) Commission Finances

Un état des dépenses liées aux travaux de réhabilitation de la Ferme des Saules sera donné lors de la séance de Décembre.

3) Commissions Animation et Culture

Foulées des Weppes :

Catherine HERMANT annonce que l'association « Bouge en Weppes » prépare la prochaine édition des Foulées. Elles se dérouleront à Bois-Grenier le dimanche 3 juillet 2022. Une subvention de 1500 euros sera versée à l'association. Un complément pourra être voté, en fonction du bilan de l'édition.

Office de Tourisme de l'Armentériois et des Weppes :

A l'occasion du bureau de l'OTAW, plusieurs points ont été évoqués :

- Les visites à l'Office de Tourisme sont en baisse, les touristes étrangers sont moins nombreux
- La documentation a fait l'objet d'une révision
- Un agenda métropolitain a été créé, il remplace l'agenda actuel axé uniquement sur les événements du territoire de l'Office
- Le budget de l'Office permet l'acquisition d'un véhicule qui sera mis à la disposition des communes adhérentes

Lecture publique :

Catherine HERMANT a assisté à un comité de pilotage « Livre et Lecture » de la Métropole Européenne de Lille présidé par Monsieur Michel DELEPAUL, Vice-Président en charge de la Culture et du Tourisme.

L'un des objectifs présentés : Professionnaliser les bibliothèques, afin de répondre à une exigence de l'Etat en matière de lecture publique. Notre médiathèque a été citée en exemple.

Cette « professionnalisation » pourrait être une condition pour obtenir des aides des établissements publics.

Afin de permettre un accès à la culture « ouvert à tous », la gratuité de la médiathèque deviendra la norme. Il n'y aura plus de convention Médiathèque Départementale du Nord (MDN) / Mairie, elle sera remplacée par un « contrat d'objectifs ».

Plusieurs membres expriment leur désaccord quant à ces changements et notamment contre l'uniformisation des bibliothèques. Il est dit que ces nouvelles règles sont fixées au mépris de l'action locale.

Michel BORREWATER rappelle que la MDN et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) avaient – déjà en 2003 – demandé une gratuité d'accès à la médiathèque. Il revient sur l'historique du réseau des médiathèques (CCWeppes).

Il rappelle également que la « professionnalisation de la médiathèque » n'équivaut pas à supprimer le bénévolat au sein de ces lieux.

Belles Sorties :

Dans le cadre des Belles Sorties de la MEL, les chœurs de l'Opéra de Lille se produiront le vendredi 17 juin 2022. L'organisation est en cours.

4) Commission Urbanisme

Jean-Jacques LESAFFRE relate les différents points évoqués lors d'une rencontre avec l'aménageur de la zone AUCM et les services métropolitains. Plusieurs solutions techniques seront présentées lors d'une prochaine rencontre fixée au vendredi 26 novembre prochain.

5) Commission Travaux

MEL :

Dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), Eddy DECLEIR donne le montant des sommes allouées par la Métropole Européenne de Lille pour :

- la réfection de la rue Haute Loge, prévue en 2022 : 645 035 €
- le réaménagement de la rue de l'Eglise, en 2024 : 424 063 €

Il est précisé qu'un itinéraire cyclable est à l'étude pour la rue du Haut Quesnoy.

Ferme des Saules :

Les travaux de réhabilitation avancent :

- Quelques problèmes ont été réglés quant à l'intervention des concessionnaires
- Des fourreaux supplémentaires ont été prévus pour l'enfouissement futur des réseaux de la rue

- de l'Eglise
- Les travaux d'aménagement intérieur devraient débuter prochainement
- La réfection de la façade devrait se terminer d'ici 15 jours

Globalement, les travaux ont pris « un peu » de retard par rapport au planning initial.

Un point financier sera proposé lors de la prochaine séance.

Espace Boulinguez :

L'aérotherme est tombé en panne. Son remplacement a été effectué mais quelques réglages sont nécessaires.

Sécurité :

Christophe CALOONE signale un problème de sécurité rue de l'Eglise, surtout lorsque la circulation est chargée le matin. Michel BORREWATER et Eddy DECLEIR en prennent bonne note.

6) Commission Communication

Catherine CHARLOT fait part de la préparation du prochain bulletin municipal. Celui-ci sera distribué les 16 et 17 décembre prochains. Une carte de vœux est également en cours d'édition. Les membres de la commission seront mis à contribution pour choisir la photographie.

Par ailleurs, un cahier des charges sera établi pour la création d'un logo pour la commune.

7) Commission Environnement

Eddy DECLEIR intervient rapidement : une natte de bruyère sera posée prochainement au fond du « nouveau cimetière », une haie est prévue sur le côté droit. Ces travaux seront effectués par Martial et Benoît.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles et législatives :

Les Conseillers sont invités à confirmer leur présence pour la bonne organisation des scrutins.

Données communales :

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM) a édité un « portrait » de la commune reprenant les principaux indicateurs du territoire. Le dossier est à la disposition des Conseillers au secrétariat ou sous forme numérique (un lien sera transmis par e-mail).

Fin d'année :

Les Conseillers sont conviés au « pot de fin d'année » du personnel de la commune qui se déroulera le jeudi 16 décembre prochain à 12h00, en Mairie.

Achat de chapiteaux :

Monsieur le Maire informe les Conseillers de l'acquisition de chapiteaux pour la commune : Deux chapiteaux de 5 x 8 mètres et un chapiteau de 3 x 6 mètres pour un montant total de 2 266,88 euros TTC. Ces chapiteaux seront proposés à la location. Les modalités seront inscrites dans une délibération présentée lors de la séance de Décembre.

Nuisances :

Plusieurs riverains de la salle de réception des « Merlettes d'Argent » ont signalé qu'ils subissaient des nuisances sonores répétées le week-end. Monsieur le Maire a rencontré le gérant de l'établissement. Plusieurs solutions ont été suggérées. Un courrier a été envoyé aux riverains concernés.

Repas du Conseil Municipal :

Catherine HERMANT propose d'organiser un repas avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal accompagnés de leur conjoint au restaurant « l'Ecaille » de Fournes-en-Weppes. Un Doodle sera transmis prochainement.

Prochain Conseil Municipal :

- Mercredi 15 décembre à 19h15

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.